

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de

Luneville à Baccarat

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
79	52	52 + 18 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Michèle MATHIEU, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Luc DEMANGE, Jean-Marie LARDIN, Cédric PERRIN, Michel JACQUOT, Florence DUPAYS, Murielle GRIFFOUL, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Jocelyne CAREL à Jean-Paul FRANCOIS, Didier COLIN à Sabine TIHA, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Ludovic CHAUMET, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Valérie DIDIER à Alexandra HUGO, François FRASNIER à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à Jonathan HAUVILLER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Colette MANSUY à Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT à Gérard RITZ, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ, Jacques PISTER à Serge DESCLE.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – Budget Primitif 2025 – Budget ZAC Trailor
Rapporteur : Gérard RITZ
N° de délibération : 2025_053

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
52	18	70	0	0	0

Le Budget Primitif 2025 ZAC TRAILOR se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDIT AU TITRE DU BP	606 656,89	606 656,89
RESULTAT REPORTE		
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		
TOTAL FONCTIONNEMENT	606 656,89	606 656,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDIT AU TITRE DU BP	591 656,89	598 313,78
RESTE A REALISER 2024		
RESULTAT REPORTE	6 656,89	
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		
TOTAL INVESTISSEMENT	598 313,78	598 313,78

TOTAL DU BUDGET	1 204 970,67	1 204 970,67
------------------------	---------------------	---------------------

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Budget Primitif 2025 ZAC TRAILOR.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission budget et fiscalité, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif ZAC TRAILOR 2025 pour un montant de **1 204 970,67€**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2025.04.09 18:54:35 +0200
Ref:8535336-12816468-1-D
Signature numérique
le Président

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
(1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20070732400062

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET ZAC TRAILOR (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	43
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	44
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	47
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d’équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d’équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 % %
- Investissement : 7,50 %%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L’EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	767 946,66	749 887,30	11 402,47	A1-6 656,89
Investissement	376 656,89	358 597,53	(3)11 402,47	A2-6 656,89
Fonctionnement	391 289,77	391 289,77	(4)0,00	A30,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II0,00	III + IV0,00	B10,00
Investissement	I0,00	III0,00	B20,00
Fonctionnement	II0,00	IV0,00	B30,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-6 656,89
Investissement	A2 + B2	-6 656,89
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L’EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L’EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D’INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d’investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d’équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d’opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	591 656,89	598 313,78
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 6 656,89	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		598 313,78	598 313,78

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	606 656,89	606 656,89
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		606 656,89	606 656,89
TOTAL DU BUDGET (4)		1 204 970,67	1 204 970,67

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	623 250,00		591 656,89	591 656,89	591 656,89
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		623 250,00		591 656,89	591 656,89	591 656,89

TOTAL	623 250,00	0,00	591 656,89	591 656,89	591 656,89
-------	------------	------	------------	------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	6 656,89
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	598 313,78
--	------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	358 610,00		376 656,89	376 656,89	376 656,89
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		358 610,00		376 656,89	376 656,89	376 656,89

TOTAL	611 847,53	0,00	598 313,78	598 313,78	598 313,78
-------	------------	------	------------	------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	598 313,78
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-215 000,00
--	---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	250 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		250 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
66	Charges financières	14 640,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		264 640,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	358 610,00		376 656,89	376 656,89	376 656,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	14 640,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		373 250,00		391 656,89	391 656,89	391 656,89
TOTAL		637 890,00	0,00	606 656,89	606 656,89	606 656,89
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						606 656,89

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	623 250,00		591 656,89	591 656,89	591 656,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	14 640,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		637 890,00		606 656,89	606 656,89	606 656,89

TOTAL	637 890,00	0,00	606 656,89	606 656,89	606 656,89
-------	------------	------	------------	------------	------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	606 656,89
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-215 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
--	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		591 656,89	591 656,89
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	591 656,89	591 656,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	6 656,89
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	598 313,78
--	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	200 000,00		200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	15 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		376 656,89	376 656,89
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		215 000,00	391 656,89	606 656,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	606 656,89
---	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	221 656,89	0,00	221 656,89
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		376 656,89	376 656,89
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		221 656,89	376 656,89	598 313,78
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				598 313,78

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		591 656,89	591 656,89
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		15 000,00	15 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	606 656,89	606 656,89

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			606 656,89

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		623 250,00	0,00	0,00	591 656,89	591 656,89	0,00	591 656,89	591 656,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	623 250,00			591 656,89	591 656,89		591 656,89	591 656,89
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		623 250,00			591 656,89	591 656,89		591 656,89	591 656,89
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									6 656,89
Total des dépenses d'investissement cumulées									598 313,78

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		611 847,53	0,00	598 313,78	598 313,78	598 313,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	358 610,00		376 656,89	376 656,89	376 656,89
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		358 610,00		376 656,89	376 656,89	376 656,89

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					598 313,78

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D’INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		623 250,00	0,00	0,00	591 656,89	591 656,89	0,00	591 656,89	591 656,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	623 250,00			591 656,89	591 656,89		591 656,89	591 656,89
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	623 250,00			591 656,89	591 656,89		591 656,89	591 656,89
3354	Etudes et prestations de services	595 610,00			549 030,31	549 030,31		549 030,31	549 030,31
33586	Frais financiers	27 640,00			42 626,58	42 626,58		42 626,58	42 626,58
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		623 250,00			591 656,89	591 656,89		591 656,89	591 656,89

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D’INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D’EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		611 847,53	0,00	598 313,78	598 313,78	598 313,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
168748	Dettes - Autres communes	253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		253 237,53	0,00	221 656,89	221 656,89	221 656,89
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	358 610,00		376 656,89	376 656,89	376 656,89
3354	Etudes et prestations de services	345 610,00		349 030,31	349 030,31	349 030,31
33586	Frais financiers	13 000,00		27 626,58	27 626,58	27 626,58
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		358 610,00		376 656,89	376 656,89	376 656,89

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		637 890,00	0,00	0,00	606 656,89	606 656,89	0,00	606 656,89	606 656,89
011	Charges à caractère général (3)	250 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		250 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
66	Charges financières	14 640,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		14 640,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		264 640,00	0,00	0,00	215 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	358 610,00			376 656,89	376 656,89		376 656,89	376 656,89
043	Opérations ordre intérieur de la section	14 640,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'ordre		373 250,00			391 656,89	391 656,89		391 656,89	391 656,89
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									606 656,89

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		637 890,00	0,00	606 656,89	606 656,89	606 656,89
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	623 250,00		591 656,89	591 656,89	591 656,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	14 640,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'ordre		637 890,00		606 656,89	606 656,89	606 656,89

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	606 656,89
---	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		637 890,00	0,00	0,00	606 656,89	606 656,89	0,00	606 656,89	606 656,89
011	Charges à caractère général (4)	250 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
6045	Achats études et prestations de services	250 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		250 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
66	Charges financières	14 640,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
661133	Remb. Int. emprunt transf. CL rattach.	14 640,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		14 640,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		264 640,00	0,00	0,00	215 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	358 610,00			376 656,89	376 656,89		376 656,89	376 656,89
7133	Variat° en-cours de production biens	358 610,00			376 656,89	376 656,89		376 656,89	376 656,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	14 640,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		373 250,00			391 656,89	391 656,89		391 656,89	391 656,89

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		637 890,00	0,00	606 656,89	606 656,89	606 656,89
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	623 250,00		591 656,89	591 656,89	591 656,89
7133	Variat° en-cours de production biens	623 250,00		591 656,89	591 656,89	591 656,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	14 640,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
796	Transferts charges financières	14 640,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'ordre		637 890,00		606 656,89	606 656,89	606 656,89

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					370 000,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					370 000,00									
001 (06-01)	FCP VBR Public Sector France	13/10/2022	17/10/2022	17/01/2023	370 000,00	F	FIXE	3,890	4,009		T	C	N	A-1
Total général					370 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		370 000,00					0,00	14 592,90	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		370 000,00					0,00	14 592,90	0,00	0,00
001 (06-01)	N	0,00	A-1	370 000,00	47,79	F	FIXE	3,890	0,00	14 592,90	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		370 000,00					0,00	14 592,90	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart s d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart s d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	
		% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	370 000,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 500 €		06/12/2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Documents d'urbanisme	10	06/12/2023
L	Frais d'études (non suivis de travaux)	5	06/12/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	06/12/2023
L	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5	06/12/2023
L	Subventions d'équipement versés - Bâtiments mobiliers, matériel, études	5	06/12/2023
L	Subventions d'équipement versés - Bâtiments et installations	30	06/12/2023
L	Concessions et droits similaires	3	06/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	2	06/12/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	06/12/2023
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	06/12/2023
L	Immeubles de rapport, bâtiments privés	30	06/12/2023
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	06/12/2023
L	Autres constructions	20	06/12/2023
L	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile (extincteurs....)	2	06/12/2023
L	Autres installations, matériels et outillages techniques	5	06/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	06/12/2023
L	Matériel de transports -véhicules légers	5	06/12/2023
L	Matériels de transports - Véhicules de plus de 3,5 tonnes	8	06/12/2023
L	Matériel de transports - Véhicules deux roues	4	06/12/2023
L	Matériel de bureau et informatique	4	06/12/2023
L	Mobilier	10	06/12/2023
L	Matériel de téléphonie	3	06/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	10	06/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-6 656,89	-6 656,89
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-6 656,89	-6 656,89

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-6 656,89	-6 656,89
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-6 656,89	-6 656,89

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	376 656,89	376 656,89
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	376 656,89	376 656,89

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		376 656,89	III 376 656,89
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		376 656,89	376 656,89
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
3354	Etudes et prestations de services	349 030,31	349 030,31
33586	Frais financiers	27 626,58	27 626,58
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de *Lunéville à Baccarat*

BUDGET PRIMITIF 2025

Rapport de présentation



11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget est géré en TTC, hormis le service « Interventions Economiques » qui est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES	14 834 157,00	16 828 564,00	16 398 675,00	16 650 004,00	16 710 957,00	15 589 619,00	16 374 701,00	17 324 439,00	17 435 433,00
DEPENSES REELLES	14 635 273,04	16 162 233,00	16 262 061,00	16 878 602,00	16 484 983,00	15 203 036,00	15 376 106,00	16 326 714,00	16 514 774,00
EPARGNE BRUTE BP	198 883,96	666 331,00	136 614,00	-228 598,00	225 974,00	386 583,00	998 595,00	997 725,00	920 659,00
EPARGNE BRUTE CA	1 431 388,73	1 257 592,37	1 386 637,55	768 549,56	1 147 869,77	1 882 810,57	1 914 778,70	1 971 824,91	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	1 157 305,06	1 250 810,63	1 635 652,29	1 720 051,60	1 559 570,00	1 344 640,00	1 438 338,00	1 482 053,00	1 381 037,00
EPARGNE NETTE BP	-958 421,10	-584 479,63	-1 499 038,29	-1 948 649,60	-1 333 596,00	-958 057,00	-439 743,00	-484 328,00	-460 378,00
EPARGNE NETTE CA	274 083,67	6 781,74	-249 014,74	-951 502,04	-411 657,64	538 213,21	488 465,93	493 958,63	

A partir de 2024, neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépendances = recettes)
Neutralisation en 2024 du contentieux CIVIT 1 995 000 € en recettes (nature 752 Loyers) et en dépenses (nature 6817 Provisions)



De la même façon, les emprunts d’équilibre de 2024 seront entièrement encaissés et remboursés sur le budget principal. Les budgets annexes rembourseront la charge d’intérêt et de capital qui leur revient au budget principal.

Ces mouvements qui se compensent en dépenses et en recettes ont été neutralisés dans les explications qui sont présentés dans ce rapport pour que seuls apparaissent les éléments qui concernent réellement le budget principal et que des comparaisons puissent être opérées avec les années précédentes.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 225 949,00	0,52%	2 214 324,00	1 947 041,41	14,32%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 543 600,00	0,81%	3 514 975,00	3 030 352,09	16,94%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 072 748,00	-0,18%	7 085 247,00	7 082 089,49	-0,13%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 936 145,00	7,55%	2 730 133,00	2 599 315,57	12,96%
66	CHARGES FINANCIERES	728 832,00	-6,36%	778 375,00	859 688,86	-15,22%
67	CHARGES SPECIFIQUES	2 500,00	-61,54%	6 500,00	5 264,08	-52,51%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 647,00	-11,46%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 514 774,00	1,10%	16 334 554,00	15 529 398,50	6,35%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 038 824,14	-33,19%	1 554 851,80		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 036 420,00	29,17%	1 576 595,00	2 875 218,69	-29,17%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 075 244,14	-1,79%	3 131 446,80	2 875 218,69	6,96%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 590 018,14	0,64%	19 466 000,80	18 404 617,19	6,44%

Neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépenses = recettes)
Neutralisation en 2024 et 2025 du contentieux CIVIT 1 995 000 € en recettes (nature 752 Loyers) et en dépenses (nature 6817 Provisions)

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses de ce chapitre incluent deux opérations nouvelles qui sont neutres financièrement car elles s’équilibrent en dépenses et en recettes :

- L’achat et le transport de récupérateurs d’eau (272 000 €) qui seront financés par la revente aux particuliers et l’encaissement de subventions de différents partenaires, essentiellement l’Agence de l’Eau Rhin Meuse (délibération n° 2024-052 du 07/03/2024) ;
- L’achat de cuves d’eau pour agriculteurs (200 000 €) qui sera financée par la revente aux exploitants agricoles et l’encaissement de subventions de différents partenaires, essentiellement l’Agence de l’Eau Rhin Meuse. Le projet est en cours de construction. La délibération sera présentée courant 2025 au conseil.

Les dépenses de fonctionnement ne sont donc pas en réalité en hausse de 14,32 % une fois l'impact de ces deux opérations neutralisées, mais en baisse de 9,99% par rapport au consommé 2024.

Cette baisse conséquente a nécessité de gros efforts de la part des services en termes de fonctionnement courant et a limité très fortement la mise en place de nouveaux projets.

Mais l'impact de la loi de finances 2025 sur les comptes de la CCTLB (*gel des fractions de TVA, baisse des dotations, hausse du taux de cotisation de la CNRACL*) ne laisse pas d'autre choix que la restriction des dépenses pour atteindre l'équilibre.

L'effort demandé aux services étant très important, les marges de manœuvre sont très limitées pour gérer des dépenses qui sont difficiles à évaluer du fait de l'inflation et de la révision des indices des marchés. Une enveloppe de crédit de 200 000 € a donc été positionnée en compte 65 et sera mobilisée via décision modificative en cas de besoin.

Cette enveloppe, qui n'a pas vocation à être consommée, participe à l'équilibre et pèse donc sur la CAF prévisionnelle de la CCTLB mais ne pèsera pas sur la CAF finale de 2025.

Ce chapitre recense notamment deux postes transversaux de dépenses :

- Les fluides :
Suite aux prévisions de baisse du coût de l'électricité, ce poste de dépenses a été estimé à 248 183 € en 2025 contre 332 541 € de consommation en 2024, soit une baisse 25,37 % (- 84 358 €).
- La maintenance :
Les contrats de maintenance contractés par la CCTLB pour l'ensemble de ses services représentent une dépense estimée à 115 401 € pour 2025, soit une hausse du coût de ses prestations de 8,79 % par rapport à la consommation de 106 074 € de 2024.

En dehors de ces coûts transversaux, le chapitre 011 englobe notamment :

↳ Les Frais d'administration

Les frais d'administration et de fonctionnement de la CCTLB comprennent les contrôles techniques obligatoires, l'entretien sur les bâtiments et les véhicules, les frais de communication, d'informatique, d'assurances, de ressources humaines (*frais de déplacement, formation...*). Ces frais se montent à 395 557,00 € pour 2025 contre 471 602,34 € en 2024, soit une baisse de 16,12 %.

↳ Opération Séniors en vacances

Elle ne représente pas de coût pour la collectivité car le voyage proposé est entièrement financé par les usagers (152 000 € sont prévus en dépenses et en recettes pour 2025).

↳ La Lecture Publique

La lecture publique (*Médiathèques de L'Orangerie et de Baccarat*) représente un coût de 178 490 € en 2025 pour un coût de 211 321,43 € en 2024, soit une baisse de 15,5%.

↳ Les piscines communautaires et autres équipements sportifs

Budget en baisse au global de 12 % :

- Le centre Aqualun' représente un budget de 41 600 € pour 2025 (44 047 € en 2024)
- Le terrain synthétique de Moncel-Lès-Lunéville représente un budget 2025 de 7 641 € (11 923 € en 2024)

↳ La gestion des animaux errants sur le domaine public et la fourrière animale pour 44 000 € en 2025 contre 55 006 € en 2024, soit une baisse de 20%.

↳ L'insertion professionnelle pour 14 500 € en 2025 (*Maison de l'emploi pour 4 600 € et 9 900 € de cotisation PIEAN*) contre 4 600 € en 2024. La cotisation PIEAN n'a pas été payée en 2024.

↳ L'urbanisme pour 29 650 € en 2025

Après neutralisation de l'abonnement au logiciel CLICMAP pour 25 185 €, qui a été transféré en chapitre 65 en 2025, le montant 2024 est de 17 921 € soit une hausse de 65,4 % qui s'explique essentiellement par l'inscription d'honoraires d'arpentage et d'étude et réalisation de dossier AD'AP pour 10 000 € (Agenda d'accessibilité programmé).

↳ La gestion des gens du voyage pour 139 310 € : gestion et entretien de l'aire du Rianois et de l'aire de Grand Passage, contre 145 939 en 2024 soit une baisse de 4,5 %.

↳ Le transport pour 107 000 € en 2025 contre 84 066 € en 2024, dont :

- Autopartage (véhicules + bornes de recharges) pour 65 682 €, dont 10 182 € de crédits nouveaux pour l'entretien des bornes de recharges
- Culture bus pour 35 000 €

↳ Le tourisme pour 54 771 € contre 49 026 € en 2024, soit une hausse de 11,72 % qui s'explique essentiellement par le besoin, pour le camping, d'élaguer les arbres et de changer la caisse enregistreuse et par la hausse des coûts d'entretien des différents sites.

↳ Les interventions économiques pour 166 167 € contre 184 602 en 2024 dont :

- Adhésion à l'Agence de développement économique pour 35 727 € (Délibération 2021-068 du 27/05/2021)
- Partenariat France Active pour 4 000 € (Délibération n°2023-203 du 26/10/2023)
- Pôle Lavoisier pour 55 000 €
- Taxe foncière pour 29 760 €
- Honoraires avocat CIVIT pour 30 000 €

↳ L'environnement (*Rivières et cours d'eau, verger pédagogique*) pour 7 100 € contre 6 275 € en 2024, soit une augmentation de 13 % essentiellement due à de la location de matériels pour travaux.

↳ La transition énergétique, une fois neutralisées les opérations de récupérateurs d'eau et de cuves agriculteurs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, représente 43 557 € de dépenses contre 10 000 € en 2024, essentiellement constituées de crédits nouveaux :

- Une étude de maraichage pour 35 557 € (participation PETR de 5 000 €)
- Des diagnostics de mesures environnementales pour 7 000 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation du chapitre 012 de +16,94 % se justifie par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT pour environ 2 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Mais également par l'évolution des effectifs avec :

- Le recrutement d'un DGS en remplacement du DGS indisponible,
- 1 agent supplémentaire au service Ressources Humaines,
- L'exécution sur un exercice complet des mouvements de 2024 avec notamment l'intégration de nouveaux agents.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

↳ 5 292 027 € d'attributions de compensation (Délibération n° 2017-399 du 21/12/2017), montant identique à 2024

↳ 1 707 721 € de reversement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) montant identique à 2024

↳ 70 000 € de reversement de fraction de TVA au titre de l'année 2024 (reversement de 72 216 € en 2024 au titre de la fraction de TVA de l'année 2023)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le montant de ce chapitre progresse de 12,96 % avec les 200 000 € de crédit positionné en réserve si besoin pour les services, comme indiqué au chapitre 011.

Sans compter ces 200 000 €, la hausse des crédits du chapitre est seulement de 5,3 %.

Le chapitre est constitué par :

↳ Les indemnités des élus pour 217 000 € (206 919,40 € en 2024)

↳ Les cotisations :

- PETR Pays du Lunévillois : 274 000 € en 2025 (273 304,51 € en 2024)
- EPTB : 160 676 € (152 218,80 € en 2024)
- SCOT : 48 500 € (48 015,65 € en 2024)
- Syndicat mixte du Grand Rupt : pas de montant prévu en 2025,
le syndicat s'auto-équilibre (20 313,45 € en 2024)
- Syndicat des lacs de Pierre Percée : 15 000 € en 2025 (15 000 € en 2024)

↳ Subvention d'exploitation pour le Centre Aqualun' : 1 700 000 € (1 660 681 € en 2024) soit une hausse de 2,36%.

↳ Subventions de fonctionnement :

L'enveloppe des subventions de fonctionnement pour 2025 est de 185 231 € contre 180 418 € attribuées en 2024, soit 2,66 % de hausse.

→ 22 000 € euros sont réservés pour des associations dont la demande sera étudiée en commission de subventions avant d'être proposée au conseil communautaire.

→ 163 231 € concernent des conventions de partenariat avec des associations ou des subventions directement proposées au budget primitif :

- CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) : 36 252 €
(Délibération 2023-184 du 28/09/2023)
- CSFL (Centre de sauvegarde Faune Lorraine) : 12 613 € (Délibération 2022-145 du 30/09/2022)
- Ecole de musique de Lunéville : 15 000 € (Délibération n° 2023-252 du 06/12/2023)

- France Services Azerailles : 7452 € (Délibération n°2024 - 167 du 26/09/2024)
- France Services Mont-sur-Meurthe : 4 894 € (Délibération n°2024 - 167 du 26/09/2024)
- Les Amis du Livre de Fontenoy-la-Joûte : 22 000 € (Délibération n°2024 - 168 du 26/09/2024)
- INES Intérim Services : 4 000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- INES Sois Mobile : 4 000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- INES Insertion Zola et Lothar : 4000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- Quartiers Services : 8 000 € (Délibération n°2024 - 171 du 26/09/2024)
- Croix Rouge Insertion Adlis : 12 000 € (Délibération n°2024 - 170 du 26/09/2024)
- Gardes pêche de Meurthe et Moselle : 500 € (Délibération n°2023-251 du 06/12/2023)
- Association Equi'art : 8 000 €
- Amicale CCTLB : 14 000 €

↳ Les créances irrécouvrables : 10 000 € pour 2025 contre 13 437 € en 2024

↳ Les abonnements d'utilisation de logiciels pour 108 888 € (comptabilisé sur le chapitre 011 pour partie en 2024)

Chapitre 66 – Charges financières

↳ Intérêts de la dette : 713 832 € (743 424,37 € en 2024)

↳ Intérêts de la ligne de trésorerie : 20 000 € (16 055,64 € en 2024)

↳ Intérêts courus non échus (ICNE) : - 5 000 €, contre 100 209,25 € en 2024.

(Les ICNE ont été mis en place en 2024 suivant les recommandations de la CRC. Le coût d'entrée était important pour la 1^{ère} année. A partir de 2025, les ICNE évolueront en fonction de l'anticipation des taux sur l'année suivante).

Chapitre 67 – Charges spécifiques

↳ 2 500 € de titres annulés sur exercices antérieurs contre 5 264 € en 2024

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

↳ 5 000 € pour dotations aux provisions pour dépréciation de créances contre 5 647 € en 2024 (hors CIVIT)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / Ca 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	97 325,00	11,23%	87 500,00	127 950,17	-23,94%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	668 360,00	4,81%	637 710,00	559 502,92	19,46%
73	IMPOTS ET TAXES	8 416 377,00	-3,61%	8 731 377,00	8 460 004,00	-0,52%
731	FISCALITE LOCALE	5 063 500,00	5,93%	4 780 000,00	4 989 121,59	1,49%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 754 252,00	2,49%	2 687 436,00	2 708 444,45	1,69%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	412 991,00	4,54%	395 046,00	637 784,32	-35,25%
76	PRODUITS FINANCIERS	460,00	0,00%	460,00	0,00	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	22 168,00	73,87%	12 750,00	982 256,16	-97,74%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 435 433,00	0,60%	17 332 279,00	18 465 063,61	-5,58%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	539 800,00	-13,44%	623 595,00	947 479,88	-43,03%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 614 785,14	6,93%	1 510 126,80		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 590 018,14	0,64%	19 466 000,80	19 412 543,49	0,91%

Neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépendances = recettes)
Neutralisation en 2024 du contentieux CIVIT 1 995 000 € en recettes (nature 752 Loyers) et en dépenses (nature 6817 Provisions)

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 013 – Atténuations de charges

La baisse des recettes du chapitre est due à la fin de la mise à disposition de 0,5 ETP au PETR du Pays du Lunévillois pour remplir les missions du COT (Contrat d’Objectifs Territorial).

Ce chapitre comprend les remboursements de charges de personnel concernant :

- ⇒ Le directeur des maisons du tourisme par le PETR du Pays du Lunévillois pour 57 325 € en 2025 contre 57 460,05 en 2024 ;
- ⇒ Les congés maladie ou accident de travail : 40 000 € en 2025, 42 355 € ont été encaissés en 2024.

Chapitre 70 – Produits des services

Une fois neutralisées les recettes pour l’achat des récupérateurs d’eau et des citernes, les recettes du chapitre 70 diminuent de 10,2 %.

Cela est dû essentiellement aux prévisions en baisse de 14,5 % des produits des cotisations ADS des communautés de communes de Meurthe Mortagne Moselle, du Pays du Sel et du Vermois et de Vezouze en Piémont et des communes de la CCTLB : 227 600 € en 2025 (266 237 € en 2024).

Ce chapitre comprend également :

- ⇒ 240 000 € de remboursement des frais de personnel et de frais de siège par le budget Assainissement contre 213 411 € en 2024
- ⇒ 34 760 € d’autres produits des services en 2025 (aire du Rianois, médiathèques, musée des Sources d’Hercule, site du Léomont...) contre 57 420 € en 2024

Chapitre 73 – Impôts et taxes

↳ Fraction de TVA (gel de la fraction de TVA en 2025)

6 300 000 € concernant la compensation de la TH (6 323 199 € en 2024)

1 800 000 € concernant la compensation de la CVAE (1 805 428 € en 2024)

↳ FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) pour 290 000 € pour 2025 (305 000 en 2024)

↳ Attribution de compensations versées par les communes de Croismare, Jolivet et Thiébauménil : 26 377 €, montant identique à celui de 2024

Chapitre 731 – Fiscalité locale

↳ Fiscalité

	CA 2024	BP 2025	
TH	224 140	227 000	} revalorisation par l'Etat des bases d'imposition de 1,7%
THLV	145 606	145 000	
TFB	789 899	803 000	
TFNB	134 662	135 000	
CFE	2 353 556	2 390 000	
GEMAPI	207 946	250 000	
TASCOM	763 023	760 000	
IFER	293 678	300 000	
	4 912 510	5 010 000	

↳ Camping des Bosquets et aire d'accueil des Camping-cars : 40 500 € contre 15 796 € en 2024 (concerne les recettes de l'année 2023, décalage d'un an avec le prestataire)

↳ Taxe de séjour sur le territoire : 13 000 € en 2025, 18 465 € ont été versés en 2024.

Une taxe additionnelle de séjour a été créée et doit être reversée au Département. Pour ce faire, la dépense et la recette ont été prévues à hauteur de 3 000 € en 2025.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Une fois neutralisées les recettes en provenance des partenaires pour l'achat des récupérateurs d'eau et des citernes, les recettes du chapitre 74 diminuent de 9,6 %, soit 260 192 €.

Cet écart est dû à la dotation générale de décentralisation urbanisme de 213 065,38 € qui a été reçue en 2024 et ne se renouvellera pas, et aux baisses de dotations de l'état et des allocations compensatrices :

- 530 000 € au titre de la dotation intercommunale contre 562 237 € en 2024
- 1 200 000 € au titre de la dotation de compensation contre 1 231 286 € en 2024
- 373 000 € au titre des allocations compensatrices TF et CFE contre 427 695 € en 2024

Figurent également à ce chapitre :

- ↳ Aire d'accueil des gens du voyage : 19 000 € de participation CAF et Conseil Départemental de Meurthe et Moselle prévus en 2025 contre 5 166 € en 2024
- ↳ Remboursement du poste de conseiller numérique à l'Orangerie pour 12 500 € pour la dernière année (délibération n°2021-038 du 25 février 2021)
- ↳ Participation DRAC au Contrat Territoire Lecture 24 000 €
- ↳ Participation à l'opération « Savoir rouler » : 18 555 € en 2025 contre 14 450 € en 2024
- ↳ Participation FIPHP pour 7 000 € (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
- ↳ Participation de la Région Grand Est à l'audit de sécurité informatique pour 5 760 €
- ↳ Participation PETR à l'étude maraichage pour 5 000 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Une fois neutralisés les remboursements de l'Opération « Séniors en vacances » pour 152 000 € (120 793 € en 2024), opération neutre (dépenses = recettes), ces produits sont en baisse de 30,49 % du fait de différents facteurs :

- La baisse des revenus des immeubles du secteur interventions économiques (loyers et récupération de charges). Ils sont en baisse de 95 054 € du fait des cessions effectuées en 2024 et prévues en 2025 (101 906 € en 2025 contre 196 960,37 en 2024). Ces revenus sont désormais essentiellement composés du loyer du CIVIT pour 85 206 €
- L'encaissement en 2024 de 2 années de subventions (2023 et 2024) pour un montant de 95 476 € :
 - Subvention Agence de l'Eau pour le poste de technicien rivière 21 381 €
 - Subvention ANAH pour le poste Habitat : 54 608 €

Chapitre 76 – Produits financiers

- ↳ 460 € de remboursement des intérêts des emprunts concernant le transport urbain par la PETR du Pays du Lunévillois

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Le montant des cessions de la taillerie et des terrains sur l'Actipôle de Mondon pour un montant de 963 490,20 € figure dans la réalisation de ce chapitre en 2024.

Cette recette est neutralisée par les écritures d'ordre de cession et vient participer à l'équilibre de la section d'investissement.

C'est pour cette raison qu'elle n'a pas d'impact sur le calcul de la CAF.

Il est inscrit sur ce chapitre pour 2025 22 750 € pour des annulations de mandat sur exercice antérieur.

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 396 837,00 €	3 172 805,00 €
Remboursement de la dette au titre du budget principal	1 381 037,00 €	
Remboursement de la dette au titre des budget annexes	15 800,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	773 890,00 €	1 094 030,00 €
CONVENTION SCALEN (PLUI et SPR)	130 000,00 €	
ETUDE RUISSEAU DES FAUCHEES	95 000,00 €	
ETUDE ENVIRONNEMENTALE PLUI ET SPR	90 000,00 €	
ETUDES COMPLEMENTAIRES - MORTAGNE	90 000,00 €	
SUIVI ANIMATION OPAH RU	75 000,00 €	
ETUDE PARC AERODROME	70 000,00 €	
ETUDE REQUALIFICATION USINE LORRAINE DIETRICH	50 000,00 €	
PARKING OMBRIERES	30 000,00 €	
LOGICIEL ORPHEE ET JOOLMA (Médiathèque)	22 740,00 €	
ETUDES GEOTECHNIQUES	22 000,00 €	
SITE INTERNET CCTLB	20 100,00 €	
PROCEDURE PLUI HORS REVISION	20 000,00 €	
ETUDE GEMAPI LAXAT ET DIVERS	20 000,00 €	
ETUDE ACCUEIL MUSEE HERCULE	10 100,00 €	
LOGICIEL GESTION DU COURRIER	9 300,00 €	
DIAGNOSTIC TRANSITION ENERGETIQUE	9 000,00 €	
PARAMETRAGE OFFICE 365 PREMIUM	8 500,00 €	
ACCOMPAGNEMENT PCAET	1 500,00 €	
DIVERS LOGICIELS	650,00 €	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	817 000,00 €	838 620,00 €
ESPACEO - CENTRE AQUALUN	487 000,00 €	
SOUTIEN PHOTOVOLTAIQUES	100 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS AMELIORATION ENERGETIQUE	100 000,00 €	
SDE54 - REVERSEMENT REDEVANCE R2 (Dépense=Recette)	50 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS AMELIORATION HABITAT OPAH RU	50 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS RENOVATION OPAH RU	25 000,00 €	
SUBV SORTIE DE VACANCE OPAH RU	5 000,00 €	

	BP 2025	BP 2024
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</u>	1 999 785,00 €	1 350 325,00 €
TERRAIN SITE ID LOGISTICS	800 000,00 €	
REPLACEMENT TOITURE HALL 1 CCTLB	140 000,00 €	
GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	130 000,00 €	
ACQUISITION LEOMONT	130 000,00 €	
TRAVAUX VOIRIE RESEAUX MONDON	120 000,00 €	
ACHAT TERRAIN AIRE DE GRAND PASSAGE	100 000,00 €	
AMENAGEMENT CCTLB (films solaires - pose de leds - chassis acier cage escalier)	90 000,00 €	
TERRAIN MOSSUS (EPFL)	56 000,00 €	
TRAVAUX HALL ACCUEIL CCTLB	55 000,00 €	
MUSEE HERCULE (Accueil - Chauffage - aménagement	54 445,00 €	
MEDIATHEQUE BACCARAT (Climatisation - Diverses	51 000,00 €	
NOUVELLE INFRASTRUCTURE SERVEUR INFORMATIQUE	39 800,00 €	
VEHICULE TECHNIQUE	35 000,00 €	
MATERIELS DIVERS	25 340,00 €	
GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur)	25 000,00 €	
MOBILIER ADMINISTRATIF	24 000,00 €	
AMENAGEMENT CAMPING	22 000,00 €	
MATERIELS INFORMATIQUES	21 500,00 €	
CENTRE EQUESTRE DE LUNEVILLE	18 500,00 €	
CIVIT MALFACONS	17 000,00 €	
RENOVATION DIVERS BATIMENTS	15 000,00 €	
AMENAGEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE (Aérodrome)	8 000,00 €	
COUVERTURE POLE LAVOISIER	5 000,00 €	
MATERIEL BORNES DE RECHARGES	5 000,00 €	
REPARATIONS VEHICULES	4 300,00 €	
INTRUSION ET VIDEOSURVEILLANCE CCTLB	4 000,00 €	
ORANGERIE (Réseau alerte central intrusion)	2 700,00 €	
POSE SOUS-COMPTEUR STADE SYNTHETIQUE	1 200,00 €	
<u>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</u>	2 500,00 €	46 584,00 €
AMENAGEMENT AIRE RIANOIS	2 500,00 €	
<u>Chapitre 26 - Participation</u>	550 000,00 €	550 000,00 €
PARTICIPATION SEM (Développement énergétique)	400 000,00 €	
PARTICIPATION SAS	100 000,00 €	
PARTICIPATION SAEML NANCY SUD LORRAINE ENERGIE	50 000,00 €	

	BP 2025	BP 2024
<u>Chapitre 27 - Autres immobilisations financières</u>	55 000,00 €	1 803 466,06 €
CREANCE SYNDICAT GRANDRUPT	55 000,00 €	
<u>Chapitre 45811 - Opération sous mandat</u>	32 000,00 €	- €
CC3M - ETUDE COMPLEMENT MORTAGNE	32 000,00 €	
<u>Les autorisations de programme</u>		
OPERATION 2301 PISCINE A BACCARAT	350 000,00 €	110 000,00 €
Nouvelles dépenses d'investissement	5 977 012,00 €	8 965 830,06 €
Amortissements des subventions	539 800,00 €	623 595,00 €
Avances forfaitaires marchés publics		50 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	101 145,19 €	985 408,06 €
	6 617 957,19 €	10 624 833,12 €
Report de 2024/2025	1 502 122,77 €	2 220 576,31 €
Total des dépenses d'investissement	8 120 079,96 €	12 845 409,43 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

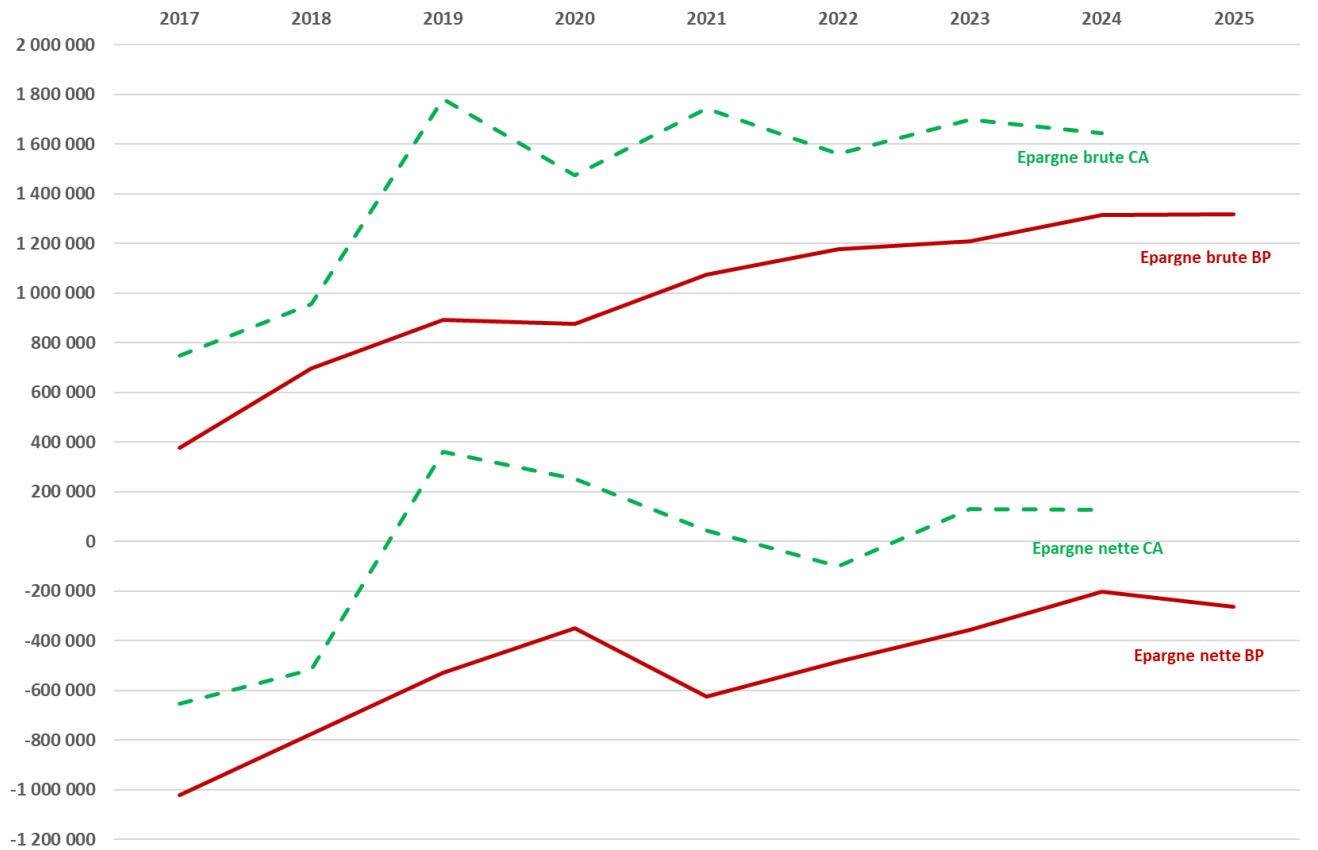
	BP 2025	BP 2024
Chapitre 024 - cession d'immobilisations	180 198,00 €	268 903,00 €
CESSION SITE DES MOSSUS	76 698,00 €	
CESSION MEVLANA	63 500,00 €	
CESSION BATIMENT METALBOIS	37 000,00 €	
CESSION VEHICULES	3 000,00 €	
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	955 267,96 €	849 938,47 €
FCTVA	52 000,00 €	
AFFECTATION DU RESULTAT 2024	903 267,96 €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	193 740,00 €	269 135,00 €
SUBV AGENCE DE L'EAU - RUISSEAU DES FAUCHEES	52 240,00 €	
SUBV AGENCE DE L'EAU - MOE MORTAGNE	42 000,00 €	
SUBV AGENCE DE L'EAU - ETUDE COMPLEMENTAIRE	82 000,00 €	
SUBV ANAH - ETUDE OPAH RU COEUR DE VILLE LUNEVILLE	17 500,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 887 265,86 €	4 057 574,26 €
EMPRUNTS EN EUROS	2 887 265,86 €	
Chapitre 27 - Immobilisations financières	128 364,00 €	1 704 366,00 €
REMBOURSEMENT DE LUNEVILLE - RESEAU ERCKMANN	12 564,00 €	
REMBOURSEMENT DE L'AVANCE GRANDRUPT	100 000,00 €	
REMBOURSEMENT DE CAPITAL BUDGETS ANNEXES	15 800,00 €	
Recettes nouvelles d'investissement	4 344 835,82 €	7 149 916,73 €
Amortissements des immobilisations	2 000 000,00 €	1 540 175,00 €
Amortissement des charges à répartir	36 420,00 €	36 420,00 €
		50 000,00 €
Remboursement avances forfaitaires sur marchés publics		
Virement de la section de fonctionnement	1 038 824,14 €	1 554 851,80 €
	7 420 079,96 €	10 331 363,53 €
Report de 2024/2025	700 000,00 €	2 514 045,90 €
Total des recettes d'investissement	8 120 079,96 €	12 845 409,43 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES	2 866 671,00	3 036 051,00	4 041 800,00	4 207 255,00	5 818 740,00	5 744 404,00	5 757 800,00	5 774 128,00	5 902 200,00
DEPENSES REELLES	2 488 136,00	2 337 968,00	3 150 584,00	3 330 664,00	4 744 400,00	4 565 746,00	4 547 272,00	4 459 160,00	4 584 530,00
EPARGNE BRUTE BP	378 535,00	698 083,00	891 216,00	876 591,00	1 074 340,00	1 178 658,00	1 210 528,00	1 314 968,00	1 317 670,00
EPARGNE BRUTE CA	747 675,68	957 784,98	1 781 505,76	1 475 942,40	1 744 906,85	1 561 070,54	1 697 541,25	1 643 231,78	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	1 399 948,41	1 471 948,59	1 420 638,67	1 224 398,22	1 699 287,88	1 660 720,07	1 566 776,00	1 516 757,00	1 581 147,00
EPARGNE NETTE BP	-1 021 413,41	-773 865,59	-529 422,67	-347 807,22	-624 947,88	-482 062,07	-356 248,00	-201 789,00	-263 477,00
EPARGNE NETTE CA	-652 272,73	-514 163,61	360 867,09	251 544,18	45 618,97	-99 649,53	131 181,88	128 576,90	



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 394 862,00	6,18%	2 255 410,00	2 179 427,81	9,88%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 105 700,00	10,44%	1 001 150,00	1 000 350,27	10,53%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	240 000,00	-28,78%	337 000,00	310 694,00	-22,75%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 468,00	48,18%	15 163,00	9 794,24	129,40%
66	CHARGES FINANCIERES	688 500,00	-16,25%	822 100,00	818 511,11	-15,88%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 000,00	-3,47%	129 500,00	103 326,47	20,98%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 000,00	0,00%	8 000,00	7 726,00	3,55%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 584 530,00	0,35%	4 568 323,00	4 429 829,90	3,49%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 399 177,56	-9,59%	1 547 554,43		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 446 577,00	-1,36%	1 466 517,00	1 412 502,12	2,41%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 845 754,56	-5,58%	3 014 071,43	1 412 502,12	101,47%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 430 284,56	-2,01%	7 582 394,43	5 842 332,02	27,18%

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre comprend le coût des fluides pour un montant de 390 100 € en 2025 contre 342 788,36 € consommés en 2024. L’augmentation de 13,8 % est due essentiellement à la hausse de l’enveloppe de carburant. Le service, qui a de nouveau des effectifs au complet, envisage en effet d’utiliser les deux camions beaucoup plus souvent, ce qui n’a pas été possible de faire l’an dernier.

La maintenance représente un coût de 2 480 € pour du matériel spécifique. Le coût a quasiment triplé par rapport à 2024 (849,68 €) : coût de la maintenance du détecteur de gaz +41,2 % et ajout de la maintenance pour un groupe électrogène et un extincteur.

Les coûts de maintenance du bâtiment sont supportés par le budget principal et reversés dans le cadre des remboursements de frais administratifs estimés à 50 000 € en 2025 (48 153 € versés en 2024).

Le chapitre 011 comprend également

- ↳ Contrat de prestations assainissement :
 - Exploitation des stations d’épuration pour 272 800 € (242 985 € en 2024) soit 12,3 % de hausse
 - Assistance à l’exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des effluents pour 170 000 € (167 358 € en 2024), soit 1,6% de hausse
 - Astreintes et interventions diverses pour 15 000 € (4 696 € en 2024)
- ↳ Exploitation de la station d’épuration de Baccarat par la commune de Baccarat pour 85 000 € contre 86 379 € en 2024
- ↳ Contrat DSP de la STEU de Lunéville : 1 100 000 € contre 1 049 970 € en 2024 soit une hausse de 4.8 %.

↳ Curage et balayage

- Curage des bassins d'orages et séparateurs hydrocarbures pour 18 300 € (18 029 € en 2024)
- Balayage des caniveaux pour 40 000 € (34 428 en 2024)
- Entretien des postes d'assainissement et des réseaux pour 10 000 € (3 939 en 2024)

↳ Gestion et traitement des sous-produits et des boues non conformes pour 43 100 € (11 319 € en 2024). 18 500 € ont été ajoutés à ce poste en 2025 pour l'évacuation et l'analyse des boues de toutes les STEPS.

↳ Achat de produits NUTRIOX pour 20 000 € pour le remplissage de 2 cuves (Actipôle de Mondon et Vitrimont), aucune dépense en 2024

↳ Prestations de dératisation pour 2 700 €, contre 2 277 € en 2024

↳ Entretien des véhicules et fournitures automobiles pour 35 000 € contre 23 901 € en 2024

↳ Entretien de matériels divers pour 4 400 € en 2025 contre 1 107 € en 2024

↳ Frais de télécommunication pour 11 500 € contre 9 671 € en 2024

↳ Frais d'assurances (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, responsabilité atteinte à l'environnement, protection juridique) pour 7 080 € contre 6 613 € en 2024

↳ Achat et nettoyage des vêtements de travail pour 15 500 € contre 7 675 € en 2024

↳ Formations (CATEC, CHSCT, AIPR) et frais de déplacement des agents pour 14 000 € contre 12 054 € en 2024 :

↳ Traitement des eaux usées des communes de Bertrichamps et Thiaville sur Meurthe pour 30 000 € contre 19 379,50 € en 2024 (STEU de Raon L'Etape gérée par la CA de Saint Dié des Vosges – Délibération n° 2024-239 du 19/12/2024)

↳ Diverses fournitures pour 11 500 € contre 6 738 € en 2024

↳ Des frais de recouvrement de la redevance assainissement pour 8 000 € contre 6 855 € en 2024

↳ Des prestations diverses pour 33 502 € contre 20 912 € en 2024

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation de ce chapitre pour 2025 se justifie principalement par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT pour environ 2 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

A partir de 2025, l'ancienne redevance pour modernisation des réseaux devient la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Elle est toujours reversée à l'agence de l'Eau selon un mode de calcul défini dans la délibération 2024 – 238 du 19/12/2024 (dépenses = recettes).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

↳ 4 600 € de servitudes de tréfonds, aucune dépense en 2024

↳ 10 000 € de créances éteintes ou admises en non-valeur, 4 798 € ont été consommés en 2024

↳ 7 868 € d'abonnement à différents logiciels :

- OMEGA pour la facturation qui a remplacé Fluo courant 2024 pour permettre à la CCTLB de bénéficier de prestations plus professionnelles : 5 518 € en année pleine pour 2025 contre 1 341 € en 2024
- AUTOCAD : 500 € en 2025 contre 498 € en 2024
- SOGELINK : nouveau logiciel pour le suivi des travaux du service pour 1 800 €

Chapitre 66 – Charges financières

↳ Intérêts de la dette : 688 000 € pour 2025 contre 635 724 € en 2024

↳ Intérêts de la ligne de trésorerie : 5 000 €, pas de consommation en 2024

↳ Intérêts courus non échus pour - 4 500 € contre 182 787 € en 2024 *(Les ICNE ont été mis en place en 2024 suivant les Recommandations de la CRC. Le coût d'entrée était important pour la 1ère année. A partir de 2025, les ICNE évolueront en fonction de l'anticipation des taux sur l'année suivante).*

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

↳ 125 000 € d'annulation de titres antérieurs (pour la régularisation de la facturation de la redevance assainissement d'une année sur l'autre) contre 74 101 € en 2024

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations

↳ 8 000 € en 2025 contre 7 726 € en 2024

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / Ca 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	12 000,00	-29,94%	17 128,00	8 710,71	37,76%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 880 200,00	0,65%	5 842 163,00	6 055 212,15	-2,89%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00		0,00	3 756,00	-100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00	823,16	-100,00%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00	-58,33%	24 000,00	4 559,66	119,31%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 902 200,00	0,32%	5 883 291,00	6 073 061,68	-2,81%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	281 385,00	-3,03%	290 175,00	289 522,85	-2,81%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 246 699,56	-11,51%	1 408 928,43		
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	1 528 084,56	-10,07%	1 699 103,43	289 522,85	427,79%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 430 284,56	-2,01%	7 582 394,43	6 362 584,53	16,78%

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comptabilise l’évaluation des remboursements de rémunération sur la base des congés de maladie ou d’accident de travail.

Chapitre 70 - Produits des services

- ↳ 4 225 000 € de redevance assainissement au titre de l’année 2025 : montant estimé selon les dernières consommations d’eau potable connues et du nombre de foyers (environ 13 600) pour la part fixe sur la base des tarifs de la délibération n° 2024-237 du 19 décembre 2024 (4 219 863 € en 2024)
- ↳ 240 000 € de redevance pour la performance des systèmes d’assainissement collectif (anciennement redevance pour la modernisation des réseaux) qui seront reversés à l’agence de l’Eau Rhin Meuse (voir Chapitre 014 en dépense). Elle se montait à 297 349 € en 2024.
- ↳ 1 300 000 € de contributions d’eaux pluviales contre 1 241 130€ encaissés en 2024
- ↳ 100 000 € de participation forfaitaire à l’assainissement collectif (PFAC), 287 137 € encaissés en 2024
- ↳ 15 200 € de produits pour différents frais de contrôles et interventions, contre 10 377 € en 2024

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

L’encaissement 2024 était le dernier de la prime d’épuration qui n’existe plus.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 581 147,00 €	1 516 757,00 €
Remboursement de la dette	1 581 147,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	92 000,00 €	484 900,00 €
LOGICIEL MODULE FACTURATION EAU	38 000,00 €	
ETUDE RUE DU MOULIN THIAVILLE SUR MEURTHE	25 000,00 €	
ETUDE ASSAINISSEMENT CRIVILLER	19 000,00 €	
ETUDE DECONNEXION MERVILLER	10 000,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 612 500,00 €	1 372 156,00 €
BACCARAT - STEU (travAux mise aux normes, reprise venturi, matériels)	201 000,00 €	
LUNEVILLE - RUE SALVADOR ALLENDE	200 000,00 €	
LUNEVILLE - RUE CYFFLE	183 000,00 €	
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX / TAMPONS	178 000,00 €	
THAVILLE SUR MEURTHE - RUE DU MOULIN	150 000,00 €	
VEHICULES ITV	150 000,00 €	
FRAIMBOIS - STEU	115 000,00 €	
REPLACEMENT DES TRAPPES D'ACCES	50 000,00 €	
SAINT CLEMENT - RUE MANGENOT	50 000,00 €	
SECURISATION DES POSTES DE REFOULEMENT ET ARMOIRES	45 000,00 €	
LUNEVILLE - CONDUITE RUE DE ROZELIEURES (Affaire Fleurantin)	40 000,00 €	
MATERIEL DIVERS	32 500,00 €	
TRAVAUX STEU (hors Lunéville et Baccarat)	30 000,00 €	
LUTTE CONTRE LES EAUX PARASITES	25 000,00 €	
JOLIVET - CLAPET VANNES LECLERC ET DEVERSEURS D'ORAGE	20 000,00 €	
BENAMENIL / DENEUVRE - DEVERSEURS D'ORAGE	20 000,00 €	
TRAVAUX IMPREVUS	20 000,00 €	
AUTOSURVEILLANCE DEVERSEURS D'ORAGE	15 000,00 €	
EQUIPEMENT CAMION HYDROCUREUR	15 000,00 €	
RACCORDEMENT ENEDIS FONTENOY ET MERVILLER	15 000,00 €	
FLIN - STEU (sinistre)	15 000,00 €	
MARAINVILLER	15 000,00 €	
LUNEVILLE - POSTE DE REFOULEMENT TOUR BLANCHE	12 000,00 €	
REPARATIONS VEHICULES	11 000,00 €	
PANNEAUX DE SIGNALISATION	2 500,00 €	
MODERNISATION ET SECURISATION SUPERVISION	1 500,00 €	
EQUIPEMENT CAMERA	1 000,00 €	

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	370 000,00 €	917 300,00 €
DECONNEXIONS FLIN	30 000,00 €	
DIVERSES DECONNEXIONS ANC	20 000,00 €	
MO MERVILLER	30 000,00 €	
POSTE REFOULEMENT CARREFOUR MONCEL LES LUNEVILLE	250 000,00 €	
TRAVAUX RESEAUX DIVERS	40 000,00 €	
Chapitre 4581 - Travaux pour compte de tiers (depenses = recettes)	100 000,00 €	120 000,00 €
DECONNEXION ANC (PART USAGE)	80 000,00 €	
REPRISE BRANCHEMENTS A FACTURER SUITE LITIGE	20 000,00 €	
Nouvelles dépenses d'investissement	3 755 647,00 €	4 411 113,00 €
Amortissements des subventions	281 385,00 €	290 175,00 €
Déficit d'investissement reporté	691 037,03 €	- €
	4 728 069,03 €	4 701 288,00 €
Report de 2024/2025	826 038,83 €	1 832 686,82 €
Total des dépenses d'investissement	5 554 107,86 €	6 533 974,82 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	682 481,38 €	371 276,18 €
Affectation du résultat 2024	682 481,38 €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	238 200,00 €	70 000,00 €
SUBV AGENCE DE L'EAU - ZONAGE ASSAINISSEMENT	238 200,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	852 432,96 €	1 497 216,57 €
EMPRUNTS EN EUROS	852 432,96 €	
Chapitre 4582 - Travaux pour compte de tiers (depenses = recettes)	100 000,00 €	120 000,00 €
DECONNEXION ANC (PART USAGE)	80 000,00 €	
REPRISE BRANCHEMENTS A FACTURER SUITE LITIGE	20 000,00 €	
Recettes nouvelles d'investissement	1 873 114,34 €	2 058 492,75 €
résultat d'investissement reporté	- €	133 159,03 €
Amortissements des immobilisations	1 365 000,00 €	1 384 940,00 €
Amortissements des charges à répartir	81 577,00 €	81 577,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 399 822,04 €	1 547 554,43 €
	4 719 513,38 €	5 205 723,21 €
Report de 2024/2025	834 594,48 €	1 328 251,61 €
Total des recettes d'investissement	5 554 107,86 €	6 533 974,82 €

BUDGET PROPRETE

Ce budget est g  r   en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2023	2024	2025
RECETTES REELLES	10 034 900,00	7 525 319,99	7 064 000,00
DEPENSES REELLES	9 967 208,40	7 437 683,00	6 997 503,00
EPARGNE BRUTE BP	67 691,60	87 636,99	66 497,00
EPARGNE BRUTE CA	223 668,49	240 228,90	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	173 182,00	173 995,00	175 000,00
EPARGNE NETTE BP	-105 490,40	-86 358,01	-108 503,00
EPARGNE NETTE CA	50 497,54	66 438,38	

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	R��alis�� 2024	Evolution BP 2025 / CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 107 803,00	0,96%	5 059 433,00	4 919 495,26	3,83%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	941 500,00	16,60%	807 430,00	797 312,95	18,08%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	721 000,00	-49,02%	1 414 200,00	377 827,57	90,83%
66	CHARGES FINANCIERES	197 200,00	-4,33%	206 120,00	206 087,01	-4,31%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	60,00%	12 500,00	9 518,28	110,12%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 000,00	0,00%	10 000,00	0,00	
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 997 503,00	-6,82%	7 509 683,00	6 310 241,07	10,89%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 455,77	-84,83%	240 318,20		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00	251,21%	52 675,00	52 673,57	251,22%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	221 455,77	-24,42%	292 993,20	52 673,57	320,43%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 218 958,77	-7,48%	7 802 676,20	6 362 914,64	13,45%

Ce chapitre comprend principalement :

↳ Le coût des fluides, pour un montant de 15 505 € en 2025 contre 15 787 € consommés en 2024, soit une baisse de 1,8%.

↳ La maintenance représente un coût de 27 798 € pour du matériel spécifique en 2025, contre 29 914 € en 2024, soit une baisse de 7 %

↳ Les prestations de service pour :

- L'enlèvement, le transport et le traitement des OMR, de la collecte sélective (verre, emballages-papiers, cartons) en porte à porte et en apport volontaire : 2 966 000 € contre 2 825 624 € en 2024
- La mise à disposition de contenants, l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries : 1 865 000 € contre 1 820 405 € en 2024

↳ La fourniture et la livraison de contenants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables (sacs jaunes, composteurs...) et pièces détachées : 85 000 € contre 77 274 € en 2024

↳ Les frais de télécommunication (téléphonie, internet pour les déchetteries) : 6 500 € contre 14 721 € en 2024

La forte baisse des consommations est due à l'arrêt de l'utilisation du numéro vert en 2025. Un numéro unique pour l'ensemble des services de la CCTLB a été mis en place pour faciliter les démarches des usagers.

↳ Les frais liés à la facturation :

- Impression, mise sous pli et affranchissement des factures : 29 000 € (30 864 € en 2024)
- Reconstitution de régie pour remboursement de factures indues (*déménagement, erreur de facturation*), frais de carte bancaire, abonnement au scanneur de chèque : 22 000 € (14 438 e en 2024)

↳ La communication pour 23 250 € contre 23 565 € en 2024

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation de ce chapitre pour 2025 se justifie principalement par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT pour environ 2 % (Glissement Vieillesse Technicité).

L'organisation du service étant stabilisée, la collectivité pourra dorénavant maîtriser ses besoins en personnel en faisant moins appel à l'intérim.

Ce chapitre comprend :

↳ Le solde du reversement au délégataire de la DSP Propreté (dépenses = recettes) de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2022 pour 500 000 €, 359 651 € reversés en 2024

↳ L'hébergement du logiciel de gestion et de facturation des déchets contre 5 000 € pour 4 087 € en 2024

↳ Les créances admises en non-valeur pour 216 000 €

Ce sont les premières créances admises en non-valeur qui vont être traitées puisque l'activité a commencé en 2022. Ces non-valeurs n'auront pas d'impact budgétaire, elles seront compensées par l'annulation des rattachements d'encaissement de 2024 (les créances irrécouvrables sont prises en charge par Onyx Est dans le cadre de l'ancienne DSP).

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend :

↳ Les intérêts de la dette pour 90 000 € contre 96 132 € en 2024

↳ Les intérêts de la ligne de trésorerie pour 90 000 € contre 92 000 € en 2024

↳ Les intérêts courus non échus pour 17 200 € contre 17 955 € en 2024

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les annulations de titres qui doivent être faites sur les exercices antérieurs : 20 000 € contre 9 101 € en 2024.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

↳ Les inscriptions de ce chapitre sont constituées des provisions pour créances irrécouvrables. Pas de consommation sur 2024

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / Ca 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00	20,02%	83 320,00	83 239,60	20,14%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 598 000,00	-11,09%	6 296 000,00	5 254 445,92	6,54%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 150 000,00	0,44%	1 145 000,00	1 137 174,18	1,13%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0,00	2 025,58	-100,00%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	216 000,00	195,89%	73 000,00	73 784,69	192,74%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 064 000,00	-7,02%	7 597 320,00	6 550 669,97	7,84%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00	0,00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	154 958,77	-24,54%	205 356,20		
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	154 958,77	-24,54%	205 356,20	0,00	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 218 958,77	-7,48%	7 802 676,20	6 550 669,97	10,20%

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comptabilise le remboursement par le prestataire de collecte des déchets des cotisations versées aux caisses de retraite concernant le personnel détaché de la collectivité.

Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre comptabilise l'encaissement du solde de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2022 qui est reversé au délégataire de la DSP (Onyx Est) (dépenses = recettes) : 500 000 €, 346 681 € encaissés en 2024

Ce chapitre comprend également :

↳ 4 316 000 € de redevance d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2025, 4 162 324 € encaissés en 2024

↳ 372 000 € de valorisation des emballages, de la ferraille, du verre, du papier, du carton, contre 351 470 € en 2024

↳ 365 000 € de facturation des dépôts de déchets par les professionnels contre 346 820 € en 2024

↳ 10 000 € de vente de composteurs

↳ 35 000 € pour l'utilisation de la déchetterie de Bénaménil par la CC de Vezouze en Piémont contre 36 268 € en 2024

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre prévoit les soutiens des éco-organismes pour 1 150 000 € contre 1 137 174 € en 2024.

Chapitre 77 –Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont prévus à hauteur de 216 000 € en 2025. Ils représentent la recette d’apurement du rattachement qui compensera le paiement des créances admises en non-valeur prévu au chapitre 65.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	175 000,00 €	173 995,00 €
REMBOURSEMENT DE LE DETTE	175 000,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	41 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	205 000,00 €	104 300,00 €
CONTENEURS VERRE	20 000,00 €	
BACS ROULANTS OM	2 000,00 €	
BORNES OM	65 000,00 €	
MATERIEL ET OUTILLAGE	5 000,00 €	
DECHETERIES MATERIEL ET OUTILLAGE	8 000,00 €	
AMENAGEMENT TERRAIN BACCARAT	15 000,00 €	
AMENAGEMENT TERRAIN LUNEVILLE	20 000,00 €	
AMENAGEMENT TERRAIN BENAMENIL	20 000,00 €	
INST. AMENAGEMENT CONSTRUCTIONS	50 000,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations en cours	- €	55 000,00 €
Nouvelles dépenses d'investissement	380 000,00 €	374 795,00 €
Amortissements des subventions	- €	- €
Déficit d'investissement reporté	9 125,32 €	- €
	389 125,32 €	374 795,00 €
Report de 2024/2025	229 027,44 €	199 597,64 €
Total des dépenses d'investissement	618 152,76 €	574 392,64 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	238 152,76 €	28 307,68 €
Affectation du résultat 2024	238 152,76 €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	28 000,00 €	28 000,00 €
SUBV ADEME FONDS VERTS ETUDE BIODECHETS	28 000,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	130 544,23 €	53 801,80 €
EMPRUNTS EN EUROS	130 544,23 €	
Recettes nouvelles d'investissement	396 696,99 €	110 109,48 €
Amortissements des immobilisations	185 000,00 €	52 675,00 €
Excédent d'investissement reporté		171 289,96 €
Virement de la section de fonctionnement	36 455,77 €	240 318,20 €
Total des recettes d'investissement	618 152,76 €	574 392,64 €
Report de 2024/2025	- €	- €
Total des recettes d'investissement	618 152,76 €	574 392,64 €

BUDGET ZONE TRAILOR

Ce budget est géré en HT selon une comptabilité de stock.

Le fonctionnement de ce type de budget a pour vocation de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison, de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte pour la collectivité.

Dans la phase d'acquisition des terrains et de travaux, toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement (compte 60). A la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses réalisées en section de fonctionnement est basculé en compte de stock (compte 33).

Pendant cette phase, la section de fonctionnement est donc toujours équilibrée et la section d'investissement constate le coût total des travaux en dépenses et les moyens de la financer (emprunt) en recette.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 000,00	250 000,00	3 426,48
66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00	14 640,00	14 632,88
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	215 000,00	264 640,00	18 059,36
042	ANNUALTION STOCK INITIAL	376 656,89	358 610,00	358 597,53
043	FRAIS ACCESSOIRES	15 000,00	14 640,00	14 632,88
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	391 656,89	373 250,00	373 230,41
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	606 656,89	637 890,00	391 289,77

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour l'année 2025 correspondent à :

- au solde de la rémunération de la société SEBL au titre de la convention de mandat
- au solde des dépenses engagées par SEBL au titre de la tranche ferme
- à la participation aux travaux de déconstruction et dépollution effectués par EPFGE
- aux charges d'intérêts des emprunts

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024
042	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION	591 656,89	623 250,00	376 656,89
043	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	15 000,00	14 640,00	14 632,88
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	606 656,89	637 890,00	391 289,77
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	606 656,89	637 890,00	391 289,77

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024
Chapitre 040 - Opération d'ordre en section			
3354 Etudes et prestations de services	549 030,31 €	595 610,00 €	349 030,31 €
33586 Frais Financiers	42 626,58 €	27 640,00 €	27 626,58 €
Dépenses nouvelles d'investissement	591 656,89 €	623 250,00 €	376 656,89 €
Déficit d'investissement reporté	6 656,89 €		
Total des dépenses d'investissement	598 313,78 €	623 250,00 €	376 656,89 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts	221 656,89 €	253 237,53 €	- €
Chapitre 040 - Opération d'ordre en section			
3354 Etudes et prestations de services	349 030,31 €	345 610,00 €	345 603,83 €
33586 Frais Financiers	27 626,58 €	13 000,00 €	12 993,70 €
Recettes nouvelles d'investissement	598 313,78 €	611 847,53 €	358 597,53 €
Excédent d'investissement reporté	- €	11 402,47 €	
Total des recettes d'investissement	598 313,78 €	623 250,00 €	358 597,53 €

Le Président,
Bruno MINUTIELLO

Le 4^{ème} Vice-président, délégué aux Finances,
Gérard RITZ